



### **AB SCIENCE ANNONCE L'APPROBATION PAR L'EMA DE LA PROLONGATION DE LA DURÉE DE CONSERVATION DE MASIVET® À 4 ANS**

*Paris, 9 juin 2025, 8h*

**AB Science SA** (Euronext - FR0010557264 - AB) annonce aujourd'hui que l'Agence européenne des médicaments (EMA) a approuvé la prolongation de la durée de conservation de son médicament vétérinaire MASIVET® de 36 à 48 mois. Cette prolongation de la durée de conservation s'applique à la dose 50 mg de MASIVET® actuellement disponible dans l'Union européenne.

MASIVET® est actuellement approuvé pour le traitement des tumeurs mastocytaires non résecables (grade 2 ou 3) chez le chien présentant une mutation confirmée du récepteur tyrosine kinase c-kit. Il est commercialisé par AB Science et actuellement disponible dans tous les pays de l'Union européenne.

Cette prolongation de la durée de conservation offre aux patients, aux soignants et à AB Science une plus grande flexibilité pour ajuster les niveaux de stocks à la demande actuelle et future, tout en réduisant le risque de péremption du produit. Elle garantit également la continuité des traitements actuels et futurs et permet aux vétérinaires de continuer à offrir à leurs patients le meilleur traitement disponible.

#### **À propos d'AB Science**

Fondée en 2001, AB Science est une société pharmaceutique spécialisée dans la recherche, le développement, et la commercialisation d'inhibiteurs de protéines kinases (IPK), une classe de protéines ciblées dont l'action est déterminante dans la signalisation cellulaire. Nos programmes ne ciblent que des pathologies à fort besoin médical, souvent mortelles avec un faible taux de survie, rares ou résistantes à une première ligne de traitement.

AB Science a développé en propre un portefeuille de molécules et la molécule phare d'AB Science, le masitinib, a déjà fait l'objet d'un enregistrement en médecine vétérinaire et est développée chez l'homme en oncologie, dans les maladies neurodégénératives, dans les maladies inflammatoires et dans les maladies virales. La Société a son siège à Paris et est cotée sur Euronext Paris (Ticker : AB).

Plus d'informations sur la Société sur le site Internet : [www.ab-science.com](http://www.ab-science.com)

#### **Déclarations prospectives – AB Science**

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien qu'AB Science estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'AB Science qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes aux développements des produits de la Société, qui pourraient ne pas aboutir, ou à la délivrance par les autorités compétentes des autorisations de mise sur le marché ou plus généralement tous facteurs qui peuvent affecter la capacité de commercialisation des produits

développés par AB Science ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics publiés par AB Science. AB Science ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

**Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :**

**AB Science**

Communication financière

[investors@ab-science.com](mailto:investors@ab-science.com)